


<p>MAIRIE de COMBRONDE</p> 	<p>COMPTE RENDU SEANCE DU 4 AVRIL 2012 DATE DE LA CONVOCATION 29/03/0212 NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 18</p> <p>NOMBRE DE PRESENTS : 12 NOMBRE DE POUVOIRS : 6 NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 18</p>
---	---

Président Monsieur Bernard LAMBERT

Sont présents. Messieurs Jean Paul POUZADOUX, Bernard LAMBERT, François TARDIF, Raoul LAMOUREUX, Bernard GARCEAU, Raoul LANORE, Alain ESPAGNOL, Dominique LABOISSE, Eric AUBRY, Mesdames Paulette PERROCHE, Michèle VIALANEIX, lise CHEVALIER.

Absents excusés : Monsieur Jean Michel GRIVOTTE (procuration à Monsieur Jean Paul POUZADOUX), Monsieur Stéphane PEREIRA (procuration à Monsieur Bernard LAMBERT), Madame Fabienne DOS SANTOS (procuration à Madame Michèle VIALANEIX), Madame Delphien PERRET (procuration à Madame Lise CHEVALIER), Madame Sandra PRAS (procuration à Madame Paulette PERROCHE) Madame Nathalie RICHARD LEGAY (procuration à Monsieur Eric AUBRY)

: Secrétaire de séance : Raoul LAMOUREUX

L'an deux mil douze, le quatre du mois d'avril, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de COMBRONDE, se sont réunis en mairie pour la tenue d'une séance ordinaire sous la présidence de monsieur Bernard LAMBERT, Maire.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L 212-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : Raoul LAMOUREUX est désigné pour assurer cette fonction qu'il a acceptée. S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Le Compte rendu de la séance du 29 Février 2012 a été approuvé à l'unanimité.

Ordre du Jour

- **Vote du budget communal**
- **Vote du budget Assainissement**
 - **Vote des taxes**
- **Approbation compte de gestion – gendarmerie**
 - **Vote taxe assainissement**
- **Choix nom des Rues de la Zac de la Varenne**
- **Avis sur Enquête Publique projet IKO Zac de l'Aize**
 - **Projet de convention fourrière animale**
- **SMACL : encaissement chèque suite à sinistre**
 - **Vote subvention aux Associations**
- **Questions diverses**

VOTE DU BUDGET COMMUNAL ET BUDGET ASSAINISSEMENT (033-2012)

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2012 (Fusionné avec le BUDGET GENDARMERIE depuis 2011)	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
1 932 364,89 €	1 932 364,89 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
1 381 604,75 €	1 381 604,75 €

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2012	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
161 494,53 €	161 494,53 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
182 850,05 €	182 850,05 €

Sous la présidence de monsieur le maire, vote du budget communal et budget assainissement à l'unanimité

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION – ANNEE 2012 (034-2012)

Sous la présidence de Monsieur le Maire,

<i>TAXES</i>	<i>BASE 2011</i>	<i>TAUX 2011</i>	<i>BASE 2012</i>	<i>TAUX PROPOSES POUR 2012</i>	<i>PRODUITS 2012</i>
-Taxe habitation	1 932 614	10.85	1 980 000	10.85	214 830
- Taxe foncière (bâti)	1 585 915	18.94	1 713 000	18.94	324 442
-Taxe foncière (non bâti)	47 363	78.76	44 100	78.76	34 733
				TOTAL	574 005

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité vote les taux d'imposition pour l'année 2012

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET GENDARMERIE 2011 DRESSE PAR MONSIEUR
GERARLD GRAS , RECEVEUR (035-2012)**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs des exercices 2011 (budget GENDARMERIE

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- DECLARE à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE SURTAXE ASSAINISSEMENT (036-2012)

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal que au regard du montant estimatif des travaux à réaliser à partir de l'année prochaine, il convient de fixer le nouveau montant de la surtaxe d'assainissement à 1.05€.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Accepte la proposition de fixer le montant de la surtaxe assainissement à 1.05€**

CHOIX NOM DES RUES – ZAC DE LA VARENNE (037-2012)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que par délibération du Conseil Municipal en date du 3 novembre 2008, l'attribution des noms de rues de la zone de la Varenne avait été pris, mais en raison de l'évolution de cette zone il y a lieu de prendre une nouvelle délibération qui annule et remplace la délibération du 03/11/2008. Les noms des rues sont les suivant :

- *Rue desservant la caserne des pompiers : Rue d'Auvergne*
- *Rue desservant l'arrière de l'abattoir : Rue d'Aquitaine*
- *Rue desservant Forimport : Rue du Limousin*
- *Rue desservant Olewski : Rue des Petites Varennes*
- *Rue desservant Messina Thore : Rue de la Prada*
- *Rue desservant Auvergne Bio : Rue de Bretagne*
- *Rue desservant DPJ : Rue de Bourgogne*
- *Rue desservant la parcelle à partir de la Belle Allée jusqu'à la Rue du Limousin : Rue de Champagne*
- *Rue desservant la Station Epuration : Rue de Picardie*
- *Rue desservant les Ateliers Municipaux : Rue d'Alsace*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Approuve le choix des noms de Rues de la ZAC de la Varenne comme indiqué ci-dessus.

AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE PROJET IKO ZAC DE L'AIZE- (038-2012)

Le maire expose aux membres du conseil municipal qu'une enquête publique concernant le dossier présenté par la Société IKO Europe en vue d'exploiter une usine de fabrication de mousse de polyisocyanurates située Parc de l'Aize à COMBRONDE s'est déroulée pendant un mois à la Mairie, le Conseil Municipal en application de l'article R 512-20 du code de l'environnement doit émettre son avis sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

Emet un avis favorable au projet IKO soumis à enquête publique

PROJET DE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES – FOURRIERE ANIMALE (039-2012)

Monsieur Bernard GARCEAU, adjoint chargé du dossier expose aux membres du Conseil Municipal qu'afin d'optimiser les dépenses liées à la capture, au transport des chiens et chats errants, ainsi qu'à la gestion de la fourrière animale dans plusieurs collectivités du Puy de Dôme, il a été décidé de constituer un groupement de commandes, conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics.

La commune de CLERMONT FERRAND en assurerait la coordination. A ce titre, celle-ci aura en charge la totalité de la procédure de mise en concurrence : *publicité et organisation de l'ensemble des opérations de sélection du cocontractant, signature et modification du marché.*

Chaque membre passera commande des prestations dont il aura besoin, en contrôlera la bonne exécution et réglera la facture correspondante dans les limites des prix résultant du marché et correspondant à ses propres besoins.

La forme du marché proposée est au marché ordinaire passé en procédure formalisé d'appel d'offres, ouvert conformément aux articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics pour une durée d'un an reconductible trois fois.

Ainsi pour la commune de COMBRONDE, l'estimation annuelle de la prestation par habitant, à laquelle s'ajoutent les prix unitaires par jour de garde pour chaque animal, reste à établir pour chaque commune

Après avoir entendu l'exposé

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- **D'Approuver les dispositions et d'autoriser le Maire à signer la convention de groupement de commande à venir**

ENCAISSEMENT DIVERS CHEQUES REMBOURSEMENT DE SINISTRES (040-2012)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à différents sinistres survenus sur notre commune, des déclarations ont été auprès de notre assureur la SMACL ainsi qu'auprès d'assurance de tiers mis en cause. S'agissant de sinistres importants, des expertises ont été nécessaires et viennent d'être réalisées.

Les chèques de remboursement devraient arriver dans les prochains jours émanant de notre assureur la SMACL ainsi que d'autres compagnies en cause.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Autorise le Maire à encaisser les chèques de remboursement des compagnies d'assurance mises en cause dans les divers sinistres déclarés.**

VOTE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – (041 2012)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les montants des subventions versés aux associations sont les suivants :

- CBC	2 700€
- USC	600€
- Amicale laïque	1 240€
- VTT	300€
- RCC	3 500€
- ACBC	1 300€
- Judo Club	1 300€
- Combronde Gym	1 500€
- Ecole Musique	4 800€
- Banda	1 200€
- Country	120€
- Comité des Fêtes	4 000€
- SIET	500€

Soit un montant total de **23 060€**

Après en avoir délibéré et à l'Unanimité les membres du Conseil Municipal

- **Autorise le versement des subventions comme indiqué ci-dessus**

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur LANORE donne le chiffrage des travaux de réfection du canal qui s'est effondré, les travaux seront effectués par l'entreprise DUBOSCLARD

Il est signalé qu'une lampe d'éclairage public serait toujours en place au »CHOUETTES » voir avec l'entreprise SERANGE pour la faire enlever.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 15

Le Maire,

Les Adjoints,

Le Secrétaire de Séance,

Les Conseillers Municipaux